



Syndicat Mixte du Bassin de la Dives

PLANTATION DE HAIES ANTI-ÉROSIVES

Pour agir contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'aide des solutions fondées sur la nature

Périmètre d'action du SMBD
1 691 km² de surface
1430 km de cours d'eau
2 départements : Calvados et Orne
115 000 habitants
7 collectivités adhérentes
 soit **176** communes

L'ESSENTIEL

Face à la dégradation de la qualité écologique des cours d'eau, à la perte de biodiversité et aux menaces liées aux changements climatiques, le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD) a lancé deux programmes d'actions d'adaptation fondées sur la nature. Les deux programmes, axés sur les aménagements d'hydraulique douce et la restauration de la trame verte, sont complémentaires.

Le but des aménagements d'hydraulique douce est de réduire l'érosion des sols et le ruissellement afin de limiter le transfert de polluants vers les eaux superficielles et de limiter les impacts de futures précipitations plus importantes. Au regard des nombreux services écosystémiques apportés par les haies, le SMBD privilégie l'utilisation de l'arbre sous toutes ses formes pour les aménagements : en bosquet, en alignement, sur talus, en rang simple, double ou triple, etc.

L'ORIGINE DU PROJET

Lors du dernier état des lieux établi par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) sur l'état écologique des masses d'eau du territoire du SMBD, il a été constaté que 46 % d'entre elles se dégradent par temps de pluie. En conséquence, la lutte contre l'érosion-ruissellement est devenue une priorité pour le SMBD. Pour réduire le transfert de polluants vers les eaux superficielles, le SMBD a décidé de porter le Contrat de Territoire Eau et Climat de la Dives et a reçu l'appui technique de la CATER Calvados - Orne - Manche et de l'AFAC-Agroforesterie de Normandie pour les phases de diagnostic, de rédaction des cahiers des charges et la formation des agents aux bonnes pratiques d'entretien. L'entreprise choisie pour la création de talus, la plantation et l'entretien des haies, joue également un rôle d'appui technique au moment des travaux et apporte son savoir-faire.



OBJECTIFS
25 KM
 DE HAIES PLANTÉES PAR AN

3
 ANIMATRICES

2,4
 ETP

L'ACTION PAS À PAS

IDENTIFIER LES MASSES D'EAU DÉGRADÉES

Le travail de l'AESN sur l'étude des 39 masses d'eau du territoire permet d'analyser la qualité de l'eau, les polluants présents et leurs origines. Le SMBD utilise ces résultats, notamment les cartes de synthèse, pour identifier les masses d'eau qui sont dégradées et qui ne répondent pas aux critères de bon état écologique.

RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX PARCELLAIRE PUIS UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le SMBD suit rigoureusement le protocole de la CATER Calvados Orne Manche pour réaliser une évaluation détaillée de chaque parcelle agricole. Cette analyse s'appuie sur plusieurs critères tels que le type d'occupation des sols, la pente, le type de sol, la connectivité avec un milieu aquatique, la présence de haies, etc. Lors d'une visite sur le terrain, une note est attribuée à chaque critère. L'ensemble des notes attribuées permet d'obtenir une note globale qui indique le niveau de risque de ruissellement de la parcelle.

IDENTIFIER LES PARCELLES SENSIBLES AUX RISQUES DE TRANSFERT DE POLLUANTS VERS LES COURS D'EAU

Les données collectées sont compilées pour permettre une analyse cartographique des risques de ruissellement. L'identification des parcelles prioritaires se fait en fonction de la note obtenue et de sa traduction cartographique (les zones à risque élevé sont symbolisées en rouge), mais également en fonction de leur position géographique (proximité d'un cours d'eau, regroupement cohérent de parcelles, etc.).

PROPOSER DES ACTIONS POUR LIMITER LE RISQUE

Le SMBD évalue les actions à entreprendre pour chaque parcelle agricole : déplacer l'entrée des champs, planter des haies, avec ou sans talus, installer des bandes enherbées, etc. en fonction des objectifs et des retours sur le terrain. Cette étape permet de proposer aux propriétaires des idées d'actions adaptées et concrètes.

MOBILISER LES PROPRIÉTAIRES ET LES EXPLOITANTS

Le SMBD communique avec les mairies par courrier afin de les informer de ses actions et d'obtenir les coordonnées des exploitants locaux. Ces coordonnées peuvent également être obtenues grâce aux recommandations d'autres agriculteurs connus du SMBD ou via le bouche-à-oreille. Ensuite, le SMBD contacte les exploitants par téléphone pour leur présenter le programme et organiser une rencontre sur site en cas d'intérêt. Les principaux bénéficiaires de ce programme sont les exploitants agricoles. Ils bénéficient d'une prise en charge à 100 % par le SMBD des coûts d'aménagement et d'entretien pour les trois premières années. Après cette période, chaque bénéficiaire doit maintenir les aménagements en bon état.

DÉFINIR DES ACTIONS AVEC DES EXPLOITANTS

En premier lieu, le SMBD propose systématiquement la solution la plus ambitieuse, efficace et adaptée au contexte. Les discussions avec l'exploitant déterminent ensuite la ou les actions qui correspondent le mieux à ses pratiques et usages.

ÉLABORER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

L'élaboration des documents administratifs et financiers est une étape cruciale pour la mise en œuvre du projet. Elle permet de formaliser les engagements de chaque partie prenante et de clarifier les modalités de financements. Le SMBD établit les conventions en amont des travaux, définissant les engagements de chacun, les modalités de partenariat et les financements. Le SMBD est également chargé de la rédaction des bons de commande destinés aux entreprises.

SUIVRE LES TRAVAUX ET LES PLANTATIONS

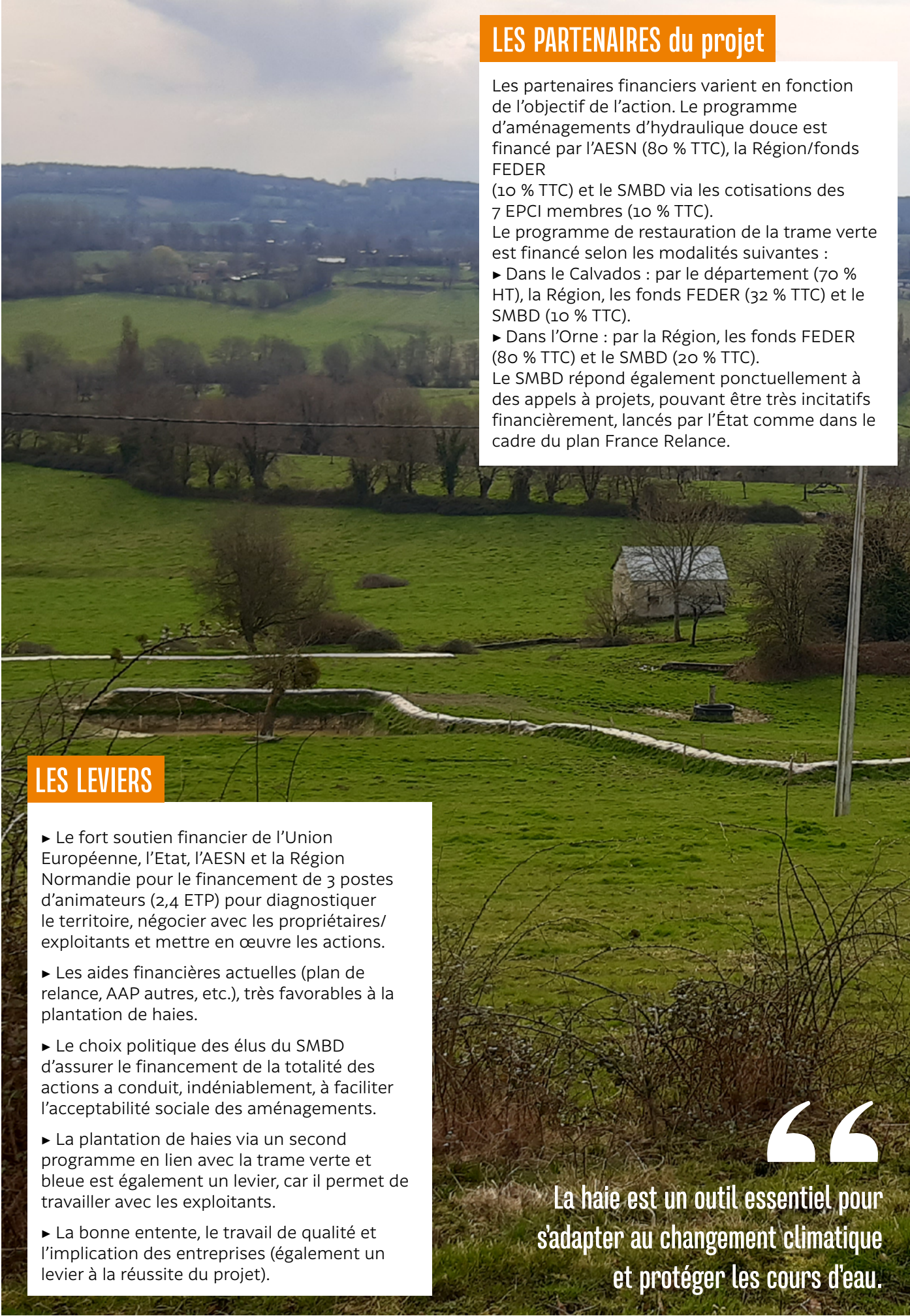
Le SMBD a lancé un appel d'offres pour un marché à bons de commande d'une durée de quatre ans, avec un cahier des charges technique précisant une liste d'essences obligatoires. Les entreprises retenues reçoivent un bon de commande pour chaque demande émise par le SMBD. Le nombre maximal d'interventions annuelles est défini dans le cahier des charges. Le SMBD établit ensuite les cartes de localisation des parcelles et organise une première visite en présence de l'entreprise et de l'exploitant, afin de faciliter les échanges et de lancer les travaux. À la fin des travaux, le SMBD vérifie la conformité des aménagements réalisés, et pendant les trois premières années, les entreprises sont responsables de l'entretien des haies.

SURVEILLER LES AMÉNAGEMENTS

Un suivi régulier est indispensable pour surveiller l'état des haies et pour mettre en place des actions si nécessaire.

5 RAISONS POUR AGIR

1. FAVORISER l'infiltration des eaux dans le sol.
2. RÉDUIRE les pollutions diffuses dans les cours d'eau.
3. AMÉLIORER les continuités écologiques et favoriser la biodiversité.
4. LIMITER les risques d'inondation et de ruissellement.
5. S'ADAPTER au changement climatique (amplification des tempêtes et des précipitations importantes).



LES PARTENAIRES du projet

Les partenaires financiers varient en fonction de l'objectif de l'action. Le programme d'aménagements d'hydraulique douce est financé par l'AESN (80 % TTC), la Région/fonds FEDER

(10 % TTC) et le SMBD via les cotisations des 7 EPCI membres (10 % TTC).

Le programme de restauration de la trame verte est financé selon les modalités suivantes :

► Dans le Calvados : par le département (70 % HT), la Région, les fonds FEDER (32 % TTC) et le SMBD (10 % TTC).

► Dans l'Orne : par la Région, les fonds FEDER (80 % TTC) et le SMBD (20 % TTC).

Le SMBD répond également ponctuellement à des appels à projets, pouvant être très incitatifs financièrement, lancés par l'État comme dans le cadre du plan France Relance.

LES LEVIERS

- Le fort soutien financier de l'Union Européenne, l'Etat, l'AESN et la Région Normandie pour le financement de 3 postes d'animateurs (2,4 ETP) pour diagnostiquer le territoire, négocier avec les propriétaires/exploitants et mettre en œuvre les actions.
- Les aides financières actuelles (plan de relance, AAP autres, etc.), très favorables à la plantation de haies.
- Le choix politique des élus du SMBD d'assurer le financement de la totalité des actions a conduit, indéniablement, à faciliter l'acceptabilité sociale des aménagements.
- La plantation de haies via un second programme en lien avec la trame verte et bleue est également un levier, car il permet de travailler avec les exploitants.
- La bonne entente, le travail de qualité et l'implication des entreprises (également un levier à la réussite du projet).



La haie est un outil essentiel pour s'adapter au changement climatique et protéger les cours d'eau.

POINTS DE VIGILANCE

- Il est difficile de maintenir la haie dans le temps et de l'entretenir de façon à favoriser ses rôles de frein hydraulique, de protection de la biodiversité, d'effet brise-vent, etc. Le SMBD doit communiquer auprès de ses intercommunalités membres pour intégrer les haies aux documents d'urbanisme et réussir aussi à sensibiliser les exploitants aux bonnes pratiques d'entretien de la haie.
- Il faut faire attention aux essences plantées et à leur capacité à s'adapter au changement climatique. Un suivi de ces essences permettra de déterminer lesquelles s'adaptent et des expérimentations d'essences sont envisagées avec prudence afin de ne pas mal s'adapter ("maladaptation").



UN DOCUMENT pour planter !



La restauration du bocage : concevoir et mettre en œuvre un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques

CATER Calvados Orne Manche, 2021, 124 p.

CONTACTS

Mélanie GALAUP

Chargée de missions Bassins versants

melanie.galaup@smbd.fr

Tél. : 07 86 22 48 04

Sophie BELLIFA : sophie.bellifa@smbd.fr

Doriane DANNEVILLE : doriane.danneville@smbd.fr

Syndicat Mixte du Bassin de la Dives

Rue du Bief

14170 Saint-Pierre-en-Auge

<http://smbd.fr>



PERSPECTIVES

Les programmes vont être poursuivis en identifiant et en priorisant les parcelles à fort risque de ruissellement. Pour s'adapter au changement climatique, de nouvelles essences vont être testées et la part de plants labellisés "Végétal local" va être augmentée. Le SMBD a également pour projet de tester de nouvelles techniques de plantation (haies spontanées, paillage laine de mouton, etc.) pour limiter les coûts et accélérer la reconquête du bocage. Une réflexion sur la mise en place d'une filière bois-énergie est en cours avec la Communauté de communes du Pays de Falaise dans le cadre d'un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) et avec le soutien de l'AFAC-Agroforesteries.

ILS LE FONT AUSSI

- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques
- Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA)
- Communauté Urbaine de Caen la mer
- Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie
- Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
- Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, etc.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, juillet 2023

Rédaction : Jarno DEGUY (ANBDD)

Remerciements : Mélanie GALAUP (SMBD)

Crédits photos : SMBD

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

Contact Adaptation au changement climatique : Jarno DEGUY - jarno.deguy@anbdd.fr - Tél. : 02 31 06 96 99

Contact Retours d'expériences : Catherine LARINIER - catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 06 40 73 97 40